Les Burundais de New York invités à s’inscrire au rôle électoral

@rib News, 05/02/2010COMMUNIQUE DE PRESSE A Lâ€™ATTENTION DES BURUNDAIS DE NEW YORKLa Mission Permanente de la RÃ©publique du Burundi auprÃ¨s de lâ€™Organisation des Nations Unies Ã New York, a lâ€™honneur dâ€™ communautÃ© burundaise rÃ©sidant Ã New York et ses environs Ã venir sâ€™inscrire au rÃ´le Ã©lectoral en vue des Ã©lecti prÃ©vues en 2010.Lâ€™inscription au rÃ´le Ã©lectoralÂ se dÃ©roulera du 08 au 23 fÃ©vrier 2010 de 9H 00 Ã 17H 00 Ã la Mi Permanente du Burundi sise au 336 East, 45th Street, 12 Floor, New York, New York.Le candidat Ã©lecteur devra prÃ©alablement exhiber un des documents dâ€™identification personnelle suivants :
- Passeport burundais valide- Un laissez-passer tenant lieu de passeport- Une carte consulaire tenant lieu de passeport- Une attestation tenant lieu de passeport- Un laissez-passer CEPGLAucun autre document autre que ceux susmentionnÃ©s ne sera acceptÃ©.La Mission Permanente de la RÃ©publique du Burundi voudrait Ã©galement attitrer lâ€™attention des candidats Ã©lecteurs sur le fait que conformÃ©ment Ã lâ€™ArrÃªtÃ© No 011/CENI du 09 janvier 2010 porta inscription au rÃ´le Ã©lectoral des Burundais rÃ©sidant Ã lâ€™Ã©tranger, en son article 3, les rÃ©fugiÃ©s et apatrides nâ€™o qualitÃ© dâ€™Ã©lecteur tels que dÃ©finis par :-La Convention relative au Statut des rÃ©fugiÃ©s du 28 aoÃ»t 1951.-La Conven relative au Statut des apatrides du 28 septembre 1954.-Convention rÃ©gissant les aspects propres aux problÃ¨mes des rÃ©fugiÃ©s en Afrique du 10 septembre 1969.La Mission Permanente de la RÃ©publique du Burundi auprÃ¨s de lâ€™Organisa des Nations Unies Ã New York saisit cette occasion pour demander lâ€™assistance deÂ tout un chacun pour une large diffusion de ce communiquÃ©.Fait Ã Â New York, le 04 fÃ©vrier 2010AmbassadeurÂ Zacharie GAHUTU,ReprÃ©sentant Permanent